



Chambre
de **Métiers**
et de l'**Artisanat**

ILE DE LA RÉUNION

SALAIRE DES APPRENTIS

DEUST PREPARATEUR TECHNICIEN EN PHARMACIE

Au **1er novembre 2024**, la grille de salaire des apprentis "DEUST PREPARATEUR TECHNICIEN EN PHARMACIE" est la suivante :

Le salaire minimum applicable sur la base de 35h de travail en officine :

Niveau de formation	1 ^{ère} année de DEUST		2 ^{ème} année de DEUST	
	Moins de 26 ans	26 ans et plus	Moins de 26 ans	26 ans et plus
Baccalauréat ou tout diplôme permettant de s'inscrire en 1 ^{ère} année des études de pharmacie	56 % coef 160	100% coef 150	67 % coef 160	100% coef 160
	1 024,23 €	1 828,98 €	1 229,03 €	1 834,38 €



Contrats d'apprentissage conclus à compter du 1er mars 2025

En ce qui concerne les charges salariales, l'apprenti est exonéré des cotisations salariales sur la part de rémunération inférieure ou égale à 50% du SMIC.
Pour toute somme perçue au-delà de 50% du SMIC les charges salariales sont appliquées.